



energiter

LA FABRIQUE DES NOUVELLES ÉNERGIES

Projet photovoltaïque au
sol sur la commune de
Sauvagny (03)

Annexe facultative 2

Note écologique du dossier
de demande d'examen au

Table des matières

1.	Photographies du site	4
1.1.	Photographies aériennes	4
1.2.	Reportage photographique sur site	5
1.2.1.	Octobre 2022	5
1.2.2.	Janvier 2023	6
1.2.3.	Février 2024	6
1.2.4.	Juin 2024	8
1.2.5.	Novembre 2025	10
2.	Sols, eau et zones humides potentielles	12
2.1	Etude agronomique	12
2.2	Topographie	12
2.3	Hydrographie	13
2.4	Pédologie, hydromorphie et zones humides potentielles	14
2.4.1	Pédologie	14
2.4.2	Hydromorphie	14
2.4.1	Zones humides potentielles	15
3.	Zonages du patrimoine naturel	17
3.1	Zonages écologiques d'inventaire, réglementaire ou de gestion	17
3.2	Schéma Régional de Cohérence Ecologique	18
3.3	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalités des Territoires ...	19
4.	Urbanisme et contexte réglementaire	20
4.1	PLUi	20
4.2	Obligations Légales de Débroussaillage	21
5.	Analyse du site d'étude	21
5.1	Habitat	21
5.2	Flore	22
5.3	Zone humide	22
5.4	Faune	22
5.4.1	Avifaune	22
5.4.2	Chiroptères	23
5.4.3	Amphibiens	23
5.4.4	Reptiles	23
5.4.5	Entomofaune	24
5.4.6	Mammifères terrestres	24
6.	Enjeux pressentis	24

7.	Impacts pressentis.....	24
7.1	Phase de construction	25
7.2	Phase d'exploitation	25
7.3	Phase de démantèlement	25
8.	Mesures	25
8.1	Phase de construction	25
8.1.1	Mesure d'évitement.....	25
8.1.2	Mesures de réduction.....	27
8.1.3	Mesure de suivi.....	30
8.2	Phase d'exploitation.....	31
8.2.1	Mesure de réduction	31
8.2.2	Mesure de suivi.....	32
8.3	Phase de démantèlement	33
9	Méthodologie	34
9.1	Zonages du patrimoine naturel	34
9.2	Analyse du site d'étude	34
10	Conclusion	35
	Annexes	36
	ANNEXE 1	36
	ANNEXE 2	39
	ANNEXE 3	39
	ANNEXE 4	40

1. Photographies du site

1.1. Photographies aériennes



Figure 1. Photographie aérienne du site en 2018. ZIP en liseré rouge sur la photo. Source : IGN.



Figure 2. Photographie aérienne du site après sa remise en état. ZIP en liseré vert. Source : IGN.

1.2. Reportage photographique sur site

Des clichés photographiques du site ont été réalisés à diverses étapes du projet. Ces photographies permettent une meilleure compréhension du site.

1.2.1. Octobre 2022

Une première visite de site a été réalisée par la société Energiter en octobre 2022. Les clichés ci-dessous montrent différents points de vue.



Figure 3. Prise de vue depuis l'entrée du site. Source : Energiter



Figure 4. Prise de vue du front de taille au nord du site. Source : Energiter

1.2.2. Janvier 2023

Une seconde visite de site a été réalisée par la société Energiter en janvier 2023.



Figure 5. Photographie des fourrés de Genêts sur les pourtours du site.

1.2.3. Février 2024

Des prises de vue ont été réalisées en février 2024 dans le cadre du rapport agropédologique¹ rédigé en avril 2024 par NCA environnement.

¹ NCA Environnement (2024). *Rapport agropédologique*, page 16

Ce rapport est consultable en annexe.



Figure 6. Prise de vue montrant le terrassement effectué en fin de période d'exploitation pour aplanir les fronts de taille. La flèche rouge pointe vers le talus nouvellement créé. Source : NCA Environnement.



Figure 7. Prise de vue montrant le terrassement effectué en fin de période d'exploitation pour aplanir les fronts de taille. La flèche rouge montre les traces laissées par les chenilles lors de cette opération. Source : NCA Environnement.

1.2.4. Juin 2024

Un reportage photographique datant du 26 juin 2024 a été réalisé dans le cadre de la rédaction du rapport de cessation d'activité (diagnostic environnemental) réalisé en août 2024 par la société Antea Group. La Figure



Figure 8. Prises de vue du site réalisées lors de la visite du 26 juin 2024. Source : Antea Group.

Notons une fois de plus sur la photographie n°4 que le terrassement des fronts de taille a permis de créer une pente orientée sud, au nord du site.

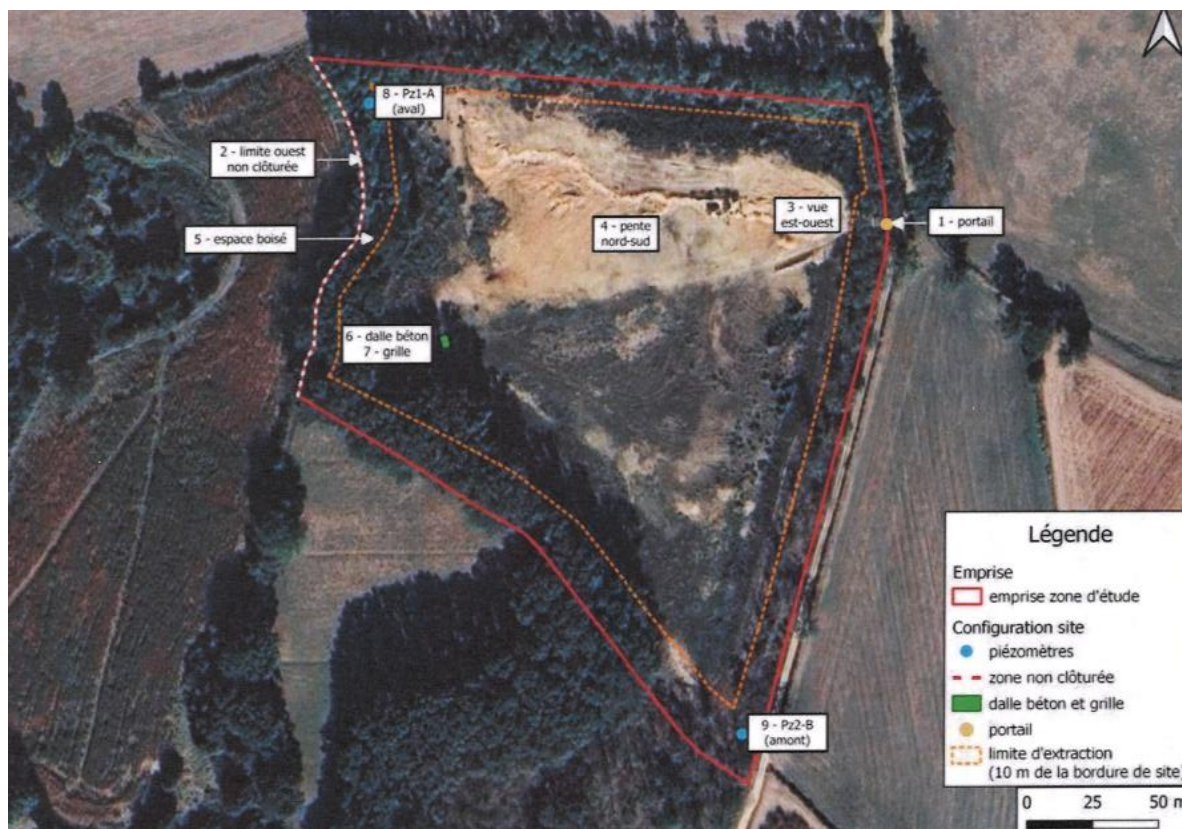


Figure 9. Carte qui illustre la localisation des points de vue détaillés sur la Figure 8.

1.2.5. Novembre 2025

Les prises de vue ci-dessous ont été réalisées en 2025, soit quelques mois après la remise en état du site (mars 2024).



Figure 10. Prises de vue du site en Novembre 2025.

2. Sols, eau et zones humides potentielles

2.1 Etude agronomique

L'analyse du sol réalisée par NCA Environnement dans le cadre de l'étude agropédologique a permis de conclure à un potentiel agronomique variant de « faible » à « très faible ».

2.2 Topographie

Depuis la remise en état du site, et comme cela est présenté plus haut dans ce rapport, les fronts de taille n'existent plus. Ils ont été terrassés et remodelés par des pentes. Un plan schématique de la topographie et du profil altimétrique de l'ancienne carrière avait été produit par NCA Environnement à la page 10 du rapport agropédologique.

La majeure partie de ces pentes, représentées par des flèches orangées sur la [Figure 11](#), se dirigent vers le centre de la carrière, point le plus bas du site. Le centre triangulaire de la carrière est la zone plane la plus étendue du site et constitue l'ancien carreau de la carrière. Il y a une seconde zone plane à l'extrémité nord du site (bien visible sur la [Figure 3](#), à droite de la photo) qui surplombe la grande pente nord-sud. Ces zones planes sont représentées par des aplats verts sur la [Figure 11](#).

La frange ouest du site est marquée par une pente quant à elle dirigée vers l'extérieur du site. Cette dernière n'a pas été créée par l'exploitation de la carrière, elle se situe au-delà d'un linéaire de haie déjà présent bien avant le début de l'exploitation.

La topographie actuelle permet l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques et une orientation optimale des panneaux sur la pente nord-sud.



Figure 11. Plan schématique de la topographie sur site. Source : NCA Environnement

2.3 Hydrographie

Aucun cours d'eau ni plan d'eau ne se situe sur l'emprise de la ZIP ou aux abords directs. Plus largement, le site s'inscrit dans un réseau hydrographique clairsemé. Le cours d'eau de l'Œil est celui étant le plus proche du site, à environ 65 m à l'ouest. Il serpente depuis sa source l'Aumance, située à 5.5 km au nord.



Figure 12. Carte du réseau hydrographique et des cours d'eau 2026. ZIP en liseré vert. Source : Géoportail.

2.4 Pédologie, hydromorphie et zones humides potentielles

2.4.1 Pédologie

Onze sondages pédologiques ont été réalisés dans le cadre de l'étude agropédologique réalisée par NCA Environnement. Le tableau et la carte ci-dessous, issus du rapport, synthétisent quelques résultats.

Tableau 1. Résultats des sondages réalisés sur site montrant la surface indiquée par type de sol. Source : NCA Environnement

Type de sol	Sondages	Surface en ha	% par rapport à la surface de la ZIP
Brunisol sableux	4, 5, 6, 7 et 8	2,2	60,9%
Brunisol sableux lessivé	1, 11 et 12	0,9	24,9%
Brunisol sablo-argileux	2, 3, 9 et 10	0,5	14,2%

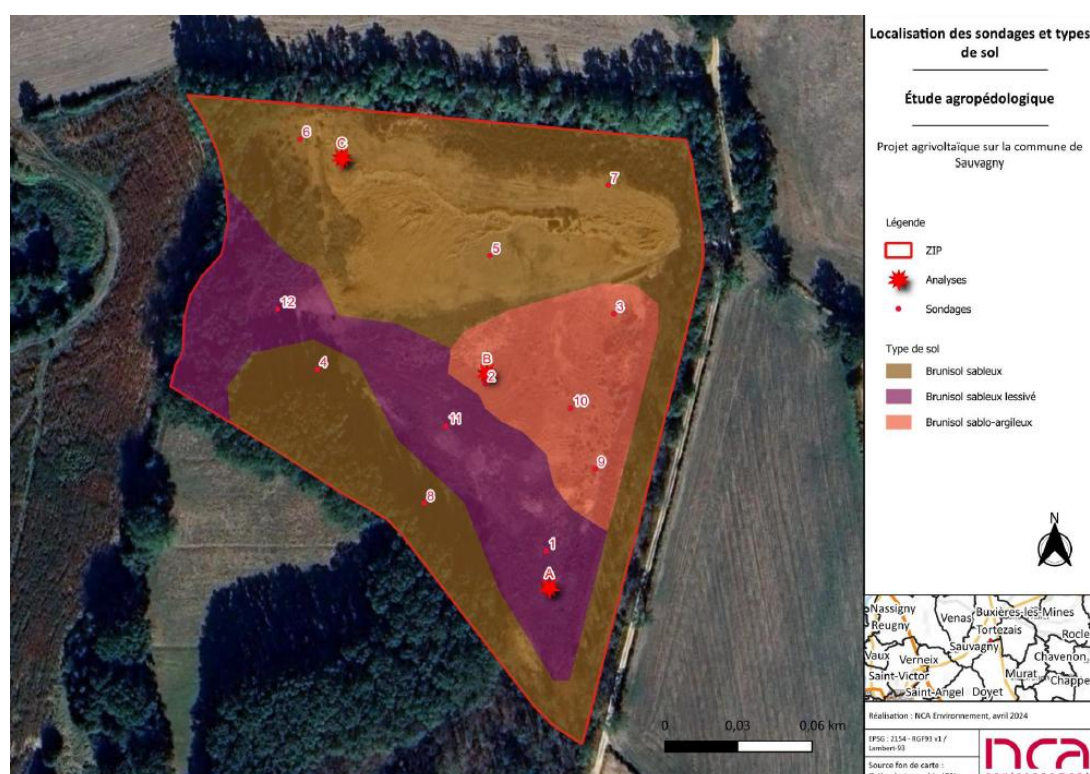


Figure 13. Carte pédologique de la zone d'étude, issue du rapport agropédologique. Source : NCA Environnement

Trois types de sols ont été mis en évidence grâce aux sondages pédologiques : brunisol sableux, brunisol sableux lessivé et brunisol sablo-argileux.

2.4.2 Hydromorphie

Les sondages ont été réalisés en février 2024, période de hautes eaux favorable à l'observation du niveau de la nappe. D'après les conclusions du rapport agropédologique, « le site est assujéti aux remontées de nappe dans le fond de la carrière. De plus, des lentilles de sables argileux entraînent également des accumulations d'eau en surface. » Les fonds de carrière sont généralement les points les plus bas. Les sols brunisol sableux et brunisol

sableux lessivé sont hydromorphes, c'est-à-dire qu'ils sont régulièrement saturés en eau, généralement pendant les périodes de hautes eaux.



Figure 14. Photographie illustrant les remontées de nappe en fond de carrière.

2.4.1 Zones humides potentielles

L'étude agropédologique n'a pas pour but premier de caractériser des zones humides pédologiques. Cependant, des sondages sont effectués à des profondeurs similaires à celles permettant de définir et délimiter des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008². Une analyse du caractère hydromorphe des sols est réalisée dans ce type d'étude puisque ce critère permet de statuer sur l'aspect « cultivable » ou non du site.

Les zones humides sont définies au sens de l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 relatif à la caractérisation des zones humides.

Deux sources de données relatives à la prélocalisation de zones humides ont été consultées : la cartographie nationale de milieux humides³, créée par l'OFB, le MNHN, le CNRS et l'IRD, et publiée en 2024 ainsi que le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides – RPDZH⁴.

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019151510>

³ <https://www.patrinat.fr/fr/cartographie-nationale-des-milieus-humides-7187>

⁴ <https://sig.reseau-zones-humides.org/>



Figure 15. Carte de localisation des Zones Humide Potentielles, Patrinat, 2023. ZIP en liseré vert.

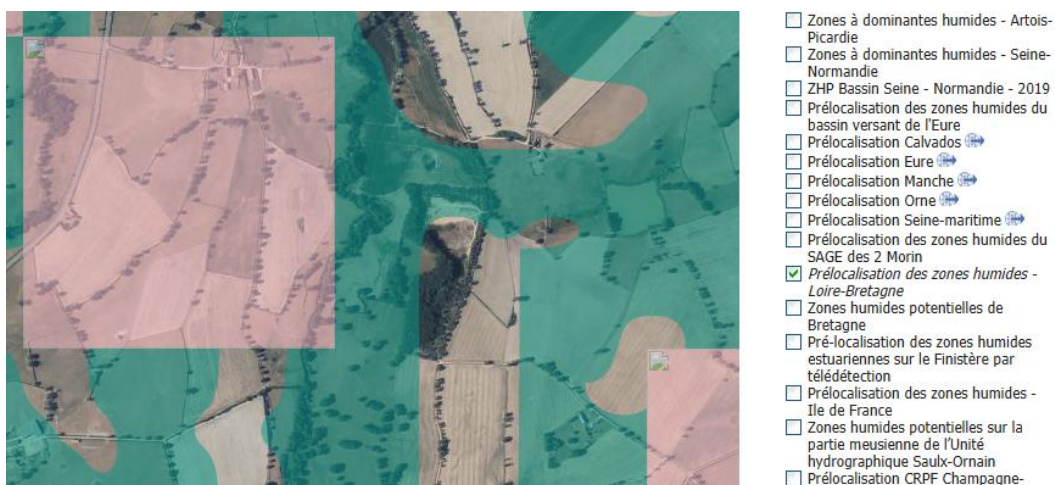


Figure 16. Carte de prélocalisation des zones humides Loire-Bretagne du réseau Sig.reseau-zone-humide

Les sondages effectués dans le cadre de l'étude agropédologique citée plus haut et les conclusions du rapport nous permettent de statuer sur des zones humides potentielles au vu des caractéristiques relevées qui mettent notamment en évidence les traces d'hydromorphie constatées lors des sondages ainsi que des accumulations d'eau :

- Brunisols sableux
⇒ Les critères de ce sol ne correspondent pas à ceux d'une zone humide pédologique.
- Brunisols sableux lessivé
« En ce qui concerne les brunisols sableux lessivé, l'eau n'a pas été observée en fond de profil. »
Cependant elle lessive l'horizon de 50 à 100 cm lors des battements de nappe.
⇒ Ces critères ne correspondent pas à ceux d'une zone humide pédologique.
- Brunisols sablo-argileux

« Les brunisols sablo-argileux ont été observés en fond de carrière à proximité des accumulations d'eau de surface. Le taux d'argile en surface peut varier et engendrer une texture du premier horizon argilo-sableuse. L'eau est présente en fond de profil. » De plus, un autre phénomène en lien avec l'accumulation d'eau et/ou un excès d'eau est observé, c'est le lessivage opéré par le battement de la nappe qui est proche de la surface (environ 50 cm dans ce cas).

⇒ Ces critères correspondent à ceux d'une zone humide pédologique potentielle.

3. Zonages du patrimoine naturel

3.1 Zonages écologiques d'inventaire, réglementaire ou de gestion

Aucun zonage naturel remarquable ne se situe sur l'emprise de la ZIP ni à ses abords directs. Seules quatre zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2 sont présentes sur un périmètre de 5 km, la plus proche étant à 3,2 km. Le tableau ci-dessous présente ces 4 zones et leur description générale issue de leur fiches INPN.

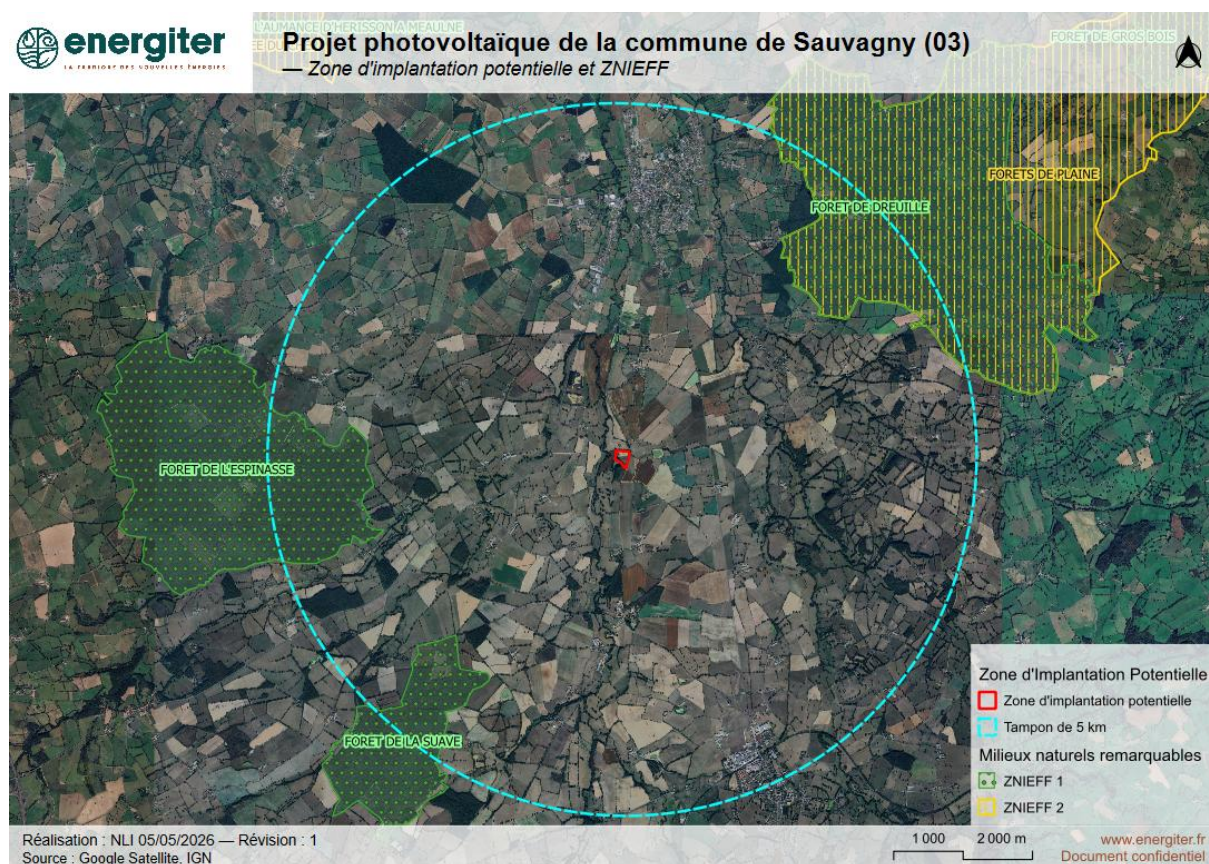


Figure 17. Cartographie des zonages naturels présents sur un périmètre de 5 km autour de la ZIP. Source : Energiter

Tableau 2. Informations issues des fiches ZNIEFF

Type de zonage	Identifiant	Distance à la ZIP	Descriptif général
ZNIEFF 1	Forêt de la Suave - 830005497	3185 m	La forêt de la Suave est établie au nord-ouest de Montluçon. La chênaie acidiphile (traitée en futaies régulières) domine très largement. D'autres milieux forestiers s'y développent. Par ailleurs, deux parcelles sont enclavées dans le massif : l'une cultivée et l'autre actuellement occupée par une friche humide, qui abrite une plante figurant en liste rouge régionale, la Lobélie brûlante. La forêt de la Suave est donc intéressante sur le plan botanique, et constitue un refuge dans un contexte de plaine agricole ouverte.
ZNIEFF 1	Forêt de l'Espinasse - 830005496	3450 m	Située au nord-ouest de Montluçon, la forêt de l'Espinasse est composée d'une diversité de types forestiers. Quelques ruisseaux drainent la forêt (ainsi qu'un important réseau de fossés), et l'on observe très localement des zones humides. Au-delà de son rôle de refuge dans un contexte de plaine ouverte, la forêt d'Espinasse se révèle particulièrement intéressante avec quelques espèces déterminantes. Deux sont inscrites sur les listes rouges régionales : la Rainette verte (amphibien) et la Lobélie brûlante (flore des secteurs humides argilo-siliceux). Concernant l'avifaune, l'une est inscrite sur la liste rouge nationale, le Pic cendré, et l'autre est à surveiller, l'Engoulevent d'Europe.
ZNIEFF 1	Forêt de Dreuille - 830005408	3360 m	Ce massif forestier de l'ouest du département de l'Allier, au relief légèrement vallonné, repose sur des arkoses et des limons des plateaux. La chênaie-charmaie, favorisée par les limons, domine, tandis que les chênaies acidiphiles occupent les sols plus superficiels, ou argileux avec dans ce cas une tendance hydromorphe. Des pinèdes de Pin sylvestre et plantations, principalement résineuses, complètent le massif, ainsi que les fourrés des stades jeunes de régénération. L'intérêt ornithologique est important avec la nidification de l'Aigle botté et du Faucon hobereau, espèces de la liste rouge régionale. Ce massif constitue un refuge important pour la faune dans un contexte de plaine ouverte. Intégration de l'étang de la Grande Bruyère à l'ouest. Belle chênaie très homogène sans plantations de résineux.
ZNIEFF 2	Forêts de Plaine - 830007446	3360 m	Ce grand ensemble comprend des forêts de plaine situées dans le département de l'Allier. Leur valeur patrimoniale est très élevée, dans un contexte de grandes cultures et de bocages, notamment pour leur flore, leurs insectes, leurs chauve-souris.

3.2 Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Auvergne a été adopté par arrêté préfectoral le 7 juillet 2015⁵. Il traduit à l'échelle régionale les enjeux et objectifs de la Trame verte et bleue. D'après le SRCE, la ZIP se situe sur un corridor diffus à préserver : « Les corridors diffus ont un bon niveau de fonctionnalité écologique qu'il convient de maintenir globalement sur le territoire, en préservant notamment la mosaïque paysagère décrite dans le cahier de lecture sur les écopaysages, et en limitant la fragmentation et ses impacts cumulés. »

⁵ <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/srce-auvergne-a13750.html>

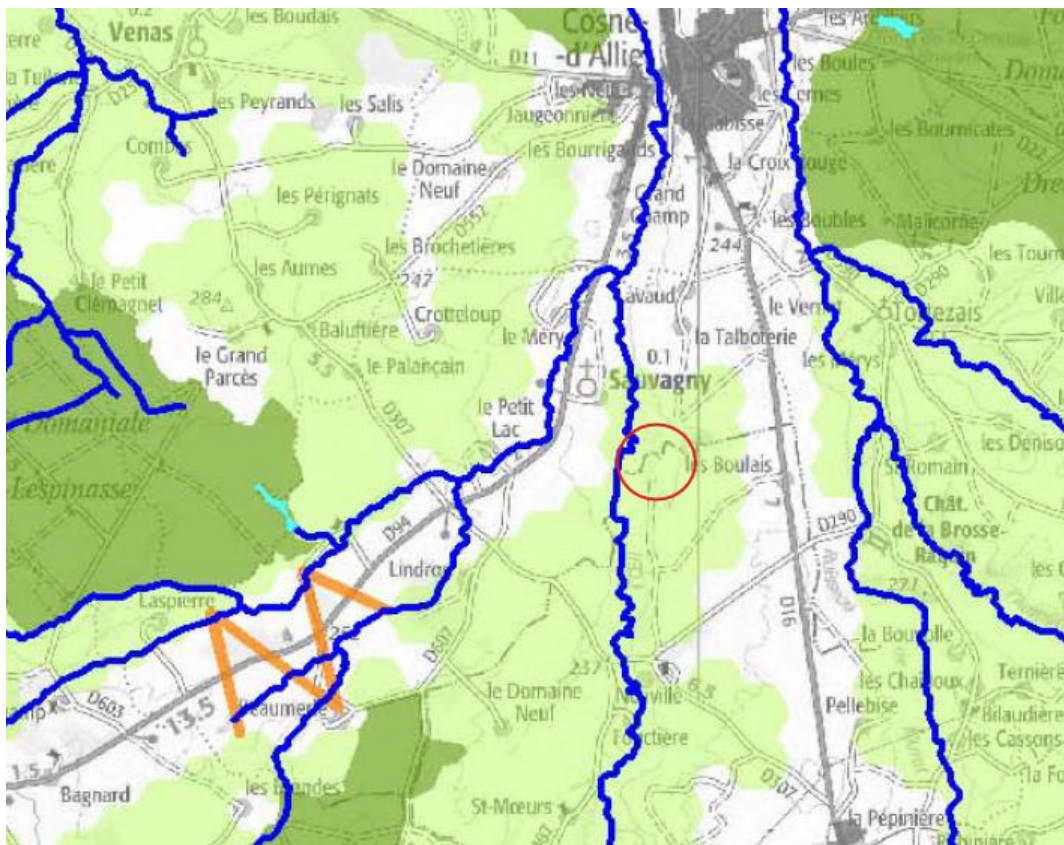


Figure 18. Carte de la trame verte et bleue et des objectifs du SRCE. ZIP entourée en rouge. Source : SRCE Auvergne.

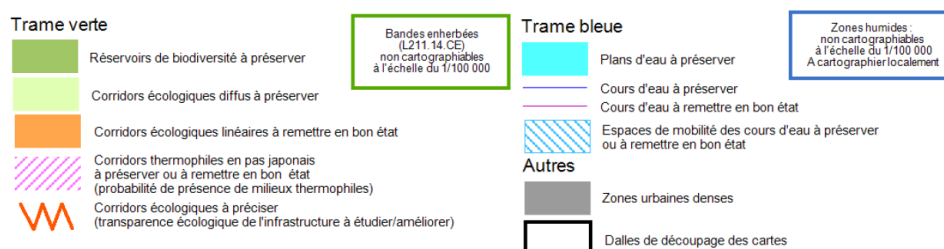


Figure 19. Légende de la carte ci-dessus. Source : SRCE Auvergne.

3.3 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalités des Territoires

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) dessine un plan d'action jusqu'à 2030 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Son Atlas⁶ permet de situer la zone de projet qui s'inscrit sur l'emprise d'un espace perméable lié aux milieux terrestres. « Les espaces perméables relais sont constitués des espaces perméables du SRCE Rhône-Alpes et des corridors diffus du SRCE Auvergne. (...) Ils jouent

⁶ chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/2207/download?inline

donc le rôle de corridors écologiques, mais de manière diffuse, à grande échelle, sans possibilité de les réduire à une cartographie linéaire. »



Figure 20. Carte de la trame verte et bleue et des objectifs du SRADDET. ZIP entourée en rouge. Source : SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes.

La zone de projet s'insère dans un vaste espace perméable relais, équivalent à un corridor écologique diffus à grande échelle. Le projet clôturé fait 13079m² et la clôture 642.77 ml. Tous les éléments boisés de la zone de projet sont évités et laissés à l'extérieur de la zone clôturée.

4. Urbanisme et contexte réglementaire

4.1 PLUi

Selon les informations disponibles sur le site geoportail-urbanisme, la parcelle concernée par le projet n'est soumise à aucune disposition de traitement environnemental et paysager. Ses abords, quant à eux, le sont : éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique, secteurs de haies et bois à préserver.

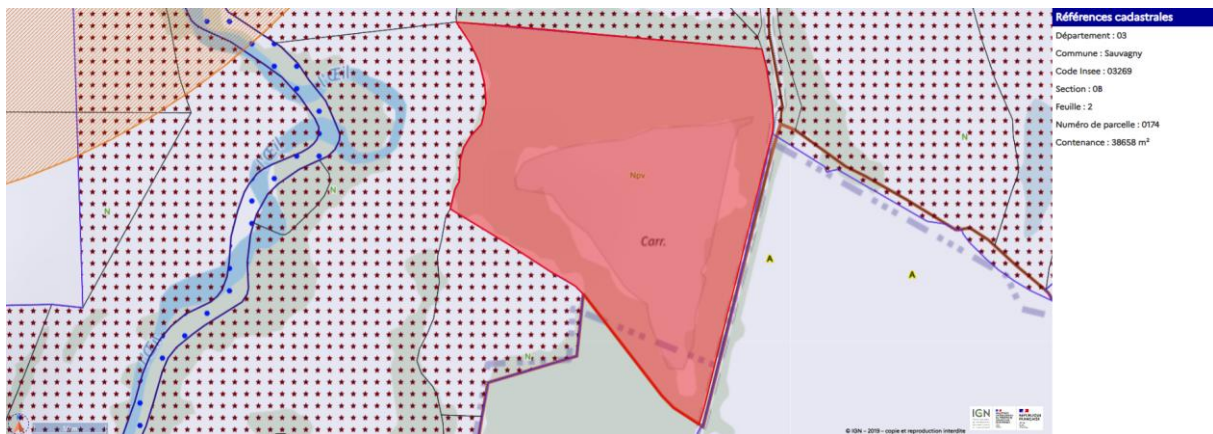


Figure 21. Informations cadastrales du PLUi. ZIP en rouge. Source : geoportail-urbanisme

4.2 Obligations Légales de Débroussaillage

La commune de Sauvagny n'est pas concernée par ces obligations (OLD).

5. Analyse du site d'étude

5.1 Habitat

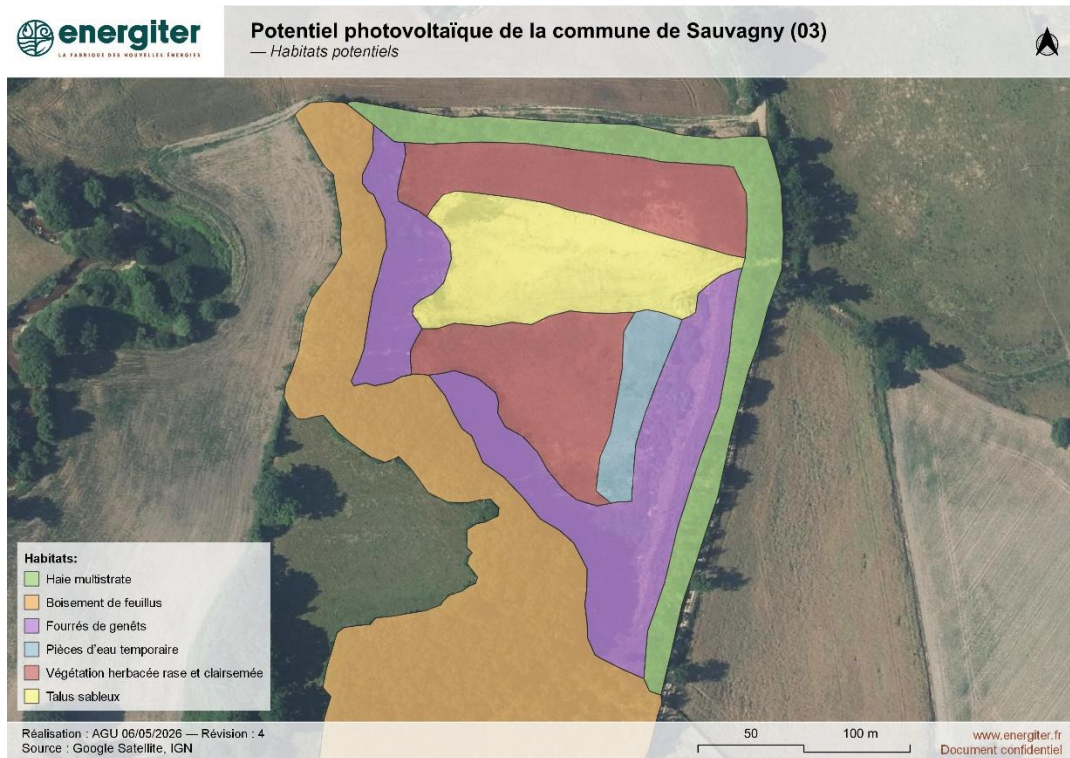


Figure 21 Cartographie des habitats potentiels du site d'étude. Source : Energiter

5.2 Flore

Sur les sources bibliographiques consultées il n'y a aucune flore menacée et qui pourrait utiliser le site. Cependant, la Crassule tillée (*Crassula tillaea*), quasi-menacée à l'échelle régionale, et non protégée, serait susceptible d'être présente au niveau des zones humides.

Les données consultées ne font aucune mention d'espèces exotiques envahissantes.

5.3 Zone humide

Le site d'étude a été remanié récemment notamment par des terrassements. L'utilisation du critère habitat pour la délimitation des zones humides ne paraît donc pas pertinente.

L'analyse des zones humides pédologiques est donnée au chapitre 2.4.1 Zones humides potentielles.

5.4 Faune

Une liste d'espèces menacées, par taxon, potentiellement présentes sur site a été dressée à l'aide des sources bibliographiques utilisées. Leurs statuts de menace et de protection sont indiqués. Leur potentielle utilisation du site est également renseignée.

5.4.1 Avifaune

Tableau 3. Liste des espèces d'oiseaux menacées issus de la bibliographie et qui pourraient utiliser le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs	Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs	Protection nationale	Présence potentielle pour la reproduction	Présence potentielle pour l'alimentation
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU	LC	OUI	Haies	Milieux ouverts
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	VU	LC	OUI	/	Milieux ouverts
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	VU	VU	NON	Boisement	Milieux ouverts
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	VU	NT	OUI	/	Milieux ouverts
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	VU	VU	OUI	Haies et boisement	Milieux boisés
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	VU	VU	NON	/	/
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	VU	VU	OUI	Haies et boisement	Milieux ouverts et boisés
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC	VU	OUI	Boisements	Milieux ouverts et boisés
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	EN	EN	OUI	Boisements	Boisements

D'autres espèces protégées et quasi menacées sont susceptibles d'utiliser le site. Par exemple la Huppe fasciée (*Upupa epops*) pour sa nidification dans les haies et boisements ou la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) pour sa nidification dans les haies et boisements et son alimentation en milieux ouverts.

5.4.2 Chiroptères

Tableau 4. Liste des espèces de chiroptères menacées issus de la bibliographie et qui pourraient utiliser le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale des mammifères	Liste rouge régionale des mammifères	Protection nationale	Présence potentielle pour l'hivernage et la reproduction	Présence potentielle pour l'alimentation
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	VU	VU	OUI	Hivernage et reproduction : Haies et boisements	Boisements
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	NT	VU	OUI	Hivernage et reproduction : Haies et boisements	Boisements

D'autres espèces protégées et quasi menacées sont susceptibles d'utiliser le site. Par exemple la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la Sérotine commune (*Cnephaeus serotinus*) pour l'hivernation dans des cavités arboricoles ou la chasse en milieux ouverts et boisés.

5.4.3 Amphibiens

Tableau 5. Liste des espèces d'amphibiens menacées issus de la bibliographie et qui pourraient utiliser le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection nationale	Présence potentielle pour la reproduction	Présence potentielle hors reproduction
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	VU	VU	OUI	Pièces en eau	Haies et boisements
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	NT	VU	OUI	/	Haies et boisements

Le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), espèce protégée et quasi-menacée est également susceptible d'utiliser le site, les pièces en eau pour la reproduction et les haies, boisements et lisières pour le repos et l'hivernage.

5.4.4 Reptiles

Tableau 6. Liste des espèces de reptiles menacées issus de la bibliographie et qui pourraient utiliser le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection nationale	Présence potentielle pour la reproduction	Présence potentielle hors reproduction
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	NT	VU	OUI	Talus et lisières	Milieux ouverts

La Couleuvre d'esculape (*Zamenis longissimus*), espèce protégée mais pas menacée est également susceptible d'utiliser le site, les zones arborées pour la reproduction et les zones végétalisées et lisières bien ensoleillées pour le repos et l'hivernage.

5.4.5 Entomofaune

Tableau 7. Liste des espèces d'insectes menacées issus de la bibliographie et qui pourraient utiliser le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection nationale	Présence potentielle
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	/	VU	OUI	Tout le cycle : grands arbres ensoleillés des haies et boisements

5.4.6 Mammifères terrestres

D'après les sources consultées, aucun mammifère terrestre menacé n'est susceptible d'utiliser le site.

6. Enjeux pressentis

Les investigations menées pour ce projet mènent à la définition de potentialités de présence de certains éléments naturels dont les statuts de menace et de protection permettent de déterminer des enjeux pressentis associés.

Éléments naturels	Enjeux pressentis
Flore et Habitats	L'enjeu est faible vis-à-vis de la Crassule tillée qui affectionne les terrains sableux en eau. L'enjeu des habitats ouverts est faible et celui des habitats arborés et de lisières est quant à lui moyen vis-à-vis de leur maturité et de leur agencement dans la continuité écologique du territoire.
Zones humides	L'enjeu est modéré pour la zone humide pédologique.
Avifaune	L'enjeu est très fort pour le Pic cendré qui est une espèce forestière. L'enjeu est fort pour le Bouvreuil Pivoine et le Verdier d'Europe qui peuvent nicher dans les haies et boisements et peuvent utiliser les milieux ouverts pour se nourrir.
Chiroptères	Les enjeux sont forts pour la Noctule commune et moyens pour le Murin de Bechstein, deux espèces qui peuvent utiliser les haies et boisements comme gîte de reproduction et d'hivernage, ainsi que les boisements pour la chasse.
Reptiles	L'enjeu est moyen pour le lézard des souches qui peut utiliser talus et lisières ensoleillées pour sa reproduction.
Amphibiens	L'enjeu est fort vis-à-vis du sonneur à ventre jaune qui peut se reproduire dans les pièces d'eau et hiverner dans les milieux arborés. L'enjeu est moyen pour le triton crêté qui peut utiliser les haies et boisements pour son hivernage.
Entomofaune	L'enjeu est moyen pour le grand capricorne qui effectue tout son cycle biologique dans les haies et boisements matures et ensoleillés. Pour les autres espèces l'enjeu est nul.
Mammifères terrestres	L'enjeu est nul pour les mammifères terrestres.

Les enjeux pressentis majeurs sont localisés au niveau des haies, boisements et leurs lisières, ainsi qu'au niveau des zones humides et pièces en eau associées.

7. Impacts pressentis

Des effets temporaires et/ou permanents sont attendus sur chaque étape du projet.

7.1 Phase de construction

Les étapes concernant les travaux de VRD, terrassement, pose des pieux, broyage et abattage de la végétation, fondations, pourraient avoir comme conséquences :

- Altération ou destruction potentielle des zones humides potentielles ;
- Altération ou destruction potentielle d'habitats d'espèces animales et/ou végétales ;
- Dérangement voire destruction potentielle d'individus appartenant à une espèce de faune et/ou de flore patrimoniale.

Le reste du chantier n'aura pas d'impact supplémentaire sur ces éléments.

7.2 Phase d'exploitation

Cette phase pourrait avoir comme conséquences :

- Modification potentielle des faciès de végétation si une gestion s'avère nécessaire (ombrage des panneaux, espèces végétales exotiques envahissantes, etc.) ;
- Altération potentielle des déplacements de certaines espèces animales et blessures voire destruction d'individus dus à la présence de la clôture et du portail ;
- Altération potentielle de la fonction comme zone de chasse pour les potentielles espèces utilisant le site comme secteur de nourrissage.

7.3 Phase de démantèlement

Il est difficile d'évaluer à ce stade les impacts du démantèlement. Des conséquences similaires à celles en phase de construction sont à prévoir :

- Altération ou destruction potentielle des zones humides potentielles ;
- Altération ou destruction potentielle d'habitats d'espèces animales et/ou végétales ;
- Dérangement voire destruction potentielle d'individus appartenant à une espèce de faune et/ou de flore patrimoniale.

Un inventaire sera réalisé en amont du démantèlement pour définir les impacts et ainsi mettre en place des mesures adaptées si celles édictées dans ce dossier ne sont pas suffisantes.

8. Mesures

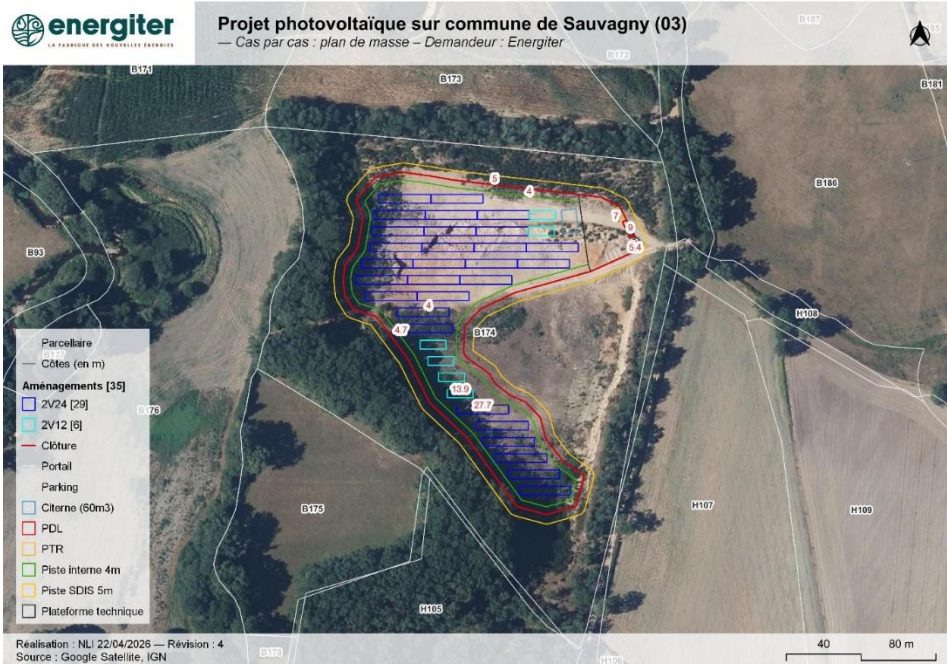
Les impacts pressentis sur les différentes phases du projet sont pour certains évités et pour d'autres réduits, avec la mise en place de mesures adaptées au projet. Aucune mesure de compensation n'est nécessaire dans le cadre du projet de la centrale solaire de Sauvagny. Des mesures de suivi et d'accompagnement sont également mises en place.

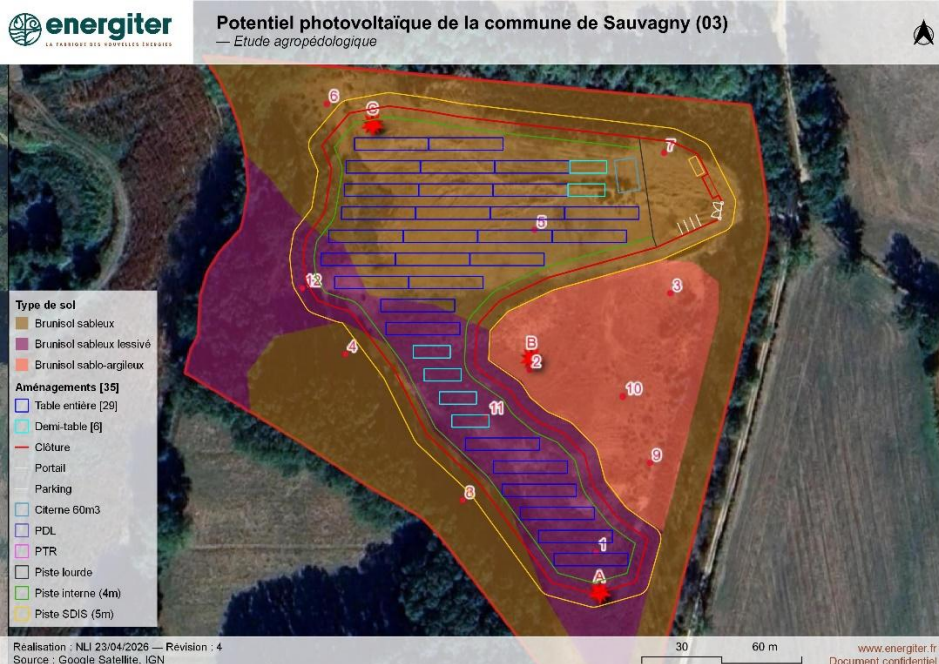
Le guide THEMA propose une classification nationale d'aide à la décision concernant les mesures ERC, séquence inscrite dans la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976. Ce guide a été consulté pour déterminer les mesures suivantes.

8.1 Phase de construction

8.1.1 Mesure d'évitement

ME1 : Limitation des emprises du projet
--

Codification THEMA de la mesure	E2.2 : Évitement géographique en phase exploitation / fonctionnement Mesure prévue dans le projet tel que présenté dans le dossier de demande objet de l'instruction (= mesure d'adaptation locale du projet) – Au sein de l'emprise projet ou dans sa proximité immédiate
Thématique environnemental e	Milieux naturels, faune, flore, zone humide
Phases concernées	Construction et exploitation
Descriptif	L'implantation sur les secteurs pressentis comme à enjeux modérés à très forts est évitée. Ils correspondent à : - Zones humides pédologiques potentielles - Zones à enjeux modérés à très forts pour la faune potentielle : ○ Haies et boisements. Habitat de reproduction et d'alimentation potentiel du Pic cendré, Verdier d'Europe, Bouvreuil pivoine, Noctule commune, Grand capricorne, Lézard des souches. Habitat d'hivernage potentiel pour le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté ○ Pièces d'eau temporaires. Habitat de reproduction potentiel du Sonneur à ventre jaune. 18914.605m² sont ainsi évités. Cet évitement permet également de préserver une partie du corridor écologique diffus sur lequel se trouve la ZIP ainsi que de réduire la surface clôturée du projet. 

	 energiter LA FARMACIE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES Potentiel photovoltaïque de la commune de Sauvagny (03) — Etude agropédologique Realisation : NLI 23/04/2026 — Revision : 4 Source : Google Satellite, IGN www.energiter.fr Document confidentiel
H	Le schéma d'implantation du projet indique les zones à éviter.
Modalités de suivi envisageables	Le suivi de chantier par un écologue fait l'objet d'une fiche spécifique. Il ou elle sera en charge de la vérification de l'évitement de ces zones, comme précisé sur le schéma d'implantation.

8.1.2 Mesures de réduction

MR1 : Adaptation calendaire aux sensibilité écologiques													
Codification	R3.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année												
THEMA de la mesure													
Thématique environnementale	Milieux naturels, faune, flore, zone humide												
Phases concernées	Construction												
Descriptif	Les espèces animales et végétales ont des périodes de plus forte activité et donc de plus forte sensibilité. Mettre en place un calendrier d'intervention en phase chantier permet de réduire le risque de dérangement ou de destruction d'individus.												
Condition de mise en place	Le calendrier ci-dessous permettra de cadrer les interventions en phase chantier :												
	Interventions	Période de l'année (mois)											
		S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A
		Démarrage du chantier, travaux de défrichage /débroussaillage, d'élagage et de terrassement (ou redémarrage des travaux, en cas d'interruption supérieure à deux semaines)											
Suite du chantier (fondation, livraison du matériel, installation du matériel, clôture, etc.) (sans interruption du chantier							*	*	*	*	*		

	supérieure à deux semaines pour les mois marqués d'un astérisque*) Période la plus favorable pour la phase travaux Période à éviter
Modalités de suivi envisageables	Le suivi de chantier par un écologue fait l'objet d'une fiche spécifique. Il s'assurera tout au long du chantier du respect de ce calendrier.

MR2 : Mise en défens des zones sensibles	
Codification THEMA de la mesure	R1.1 c - Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables
Thématique environnementale	Milieux naturels, faune, flore, zone humide
Phase concernée	Construction
Descriptif	Un balisage des éléments sensibles présents sur site sera effectué avant le début des travaux. Les zones concernées sont les zones évitées par le projet à savoir : la zone humide potentielle, les pièces en eau, les haies et les lisières forestières.
Condition de mise en place	Ce balisage sera fait d'une chaînette montée sur des piquets espacés de 6 m environ. L'emplacement précis de ce balisage sera déterminé par l'écologue en charge du suivi de chantier et ce avant le début des travaux. Il sera installé et maintenu pendant toute la période des travaux. Une signalisation sur des panonceaux, accrochée à ce balisage, indiquera « zones sensibles pour la biodiversité, accès et dépôt interdits ».
Modalités de suivi envisageables	Le suivi de chantier par un écologue fait l'objet d'une fiche spécifique. Il ou elle sera en charge d'expliquer de balisage à l'équipe de chantier lors de la réunion de sensibilisation au début des travaux. Il s'assurera également de la bonne mise en place du balisage ainsi que de sa pérennisation tout au long du chantier.

MR3 : Adaptation de la circulation sur les pistes	
Codification THEMA de la mesure	R2.1i - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation Et A6.1a - Organisation administrative du chantier
Thématique environnementale	Milieux naturels, faune, zone humide, sols
Phase concernée	Construction
Descriptif	Un plan de circulation des engins sur site sera établi en amont. Pendant toute la phase travaux, la circulation des engins sera limitée au plan. Une vitesse maximale sera à respecter, pour des questions de sécurité, ainsi que de pollution de l'air lors de périodes sèches. Les ornières seront comblées dans la mesure du possible. Cette mesure permettra de diminuer l'impact sur le tassement des sols et d'éviter la création d'habitats favorables à une certaine faune, les amphibiens entre autres dont le Sonneur à ventre jaune.
Condition de mise en place	Un plan de circulation des engins de chantier sur site sera prévu de manière à ce qu'ils ne sortent pas des voies spécifiquement dédiées.
Modalités de suivi envisageables	Le suivi de chantier par un écologue fait l'objet d'une fiche spécifique. Il ou elle sera en charge de rappeler la mise en place du plan de circulation et ses objectifs. L'écologue s'assurera également du respect de cette mesure tout au long du chantier.

MR4 : Mise en place d'un dispositif anti-intrusion dans les emprises chantier	
Codification THEMA de la mesure	R2.1h - Clôture et dispositif de franchissement provisoires adaptés aux espèces animales cibles
Thématique environnementale	Faune
Phase concernée	Construction
Descriptif	Des barrières anti-intrusion pour la faune, dont les amphibiens et particulièrement le Sonneur à ventre jaune, seront placées tout autour de la zone chantier.
Condition de mise en place	Les barrières seront des bâches disposées sur des piquets en bois plantés solidement dans le sol tous les 3 à 5 m. Les piquets seront inclinés de 35 à 45 degrés du sol, pointant vers l'extérieur du chantier, avec une hauteur hors sol d'au moins 50 cm. La bâche sera solidement agrafée sur les piquets en bois de manière à être tendue sur toute la longueur. La bâche sera bien enterrée dans le sol et recouverte de terre à sa base, comblant ainsi toutes les éventuelles trouées. Ce dispositif permet à la faune terrestre de sortir de l'emprise chantier en cas de dérangement et de ne pas pouvoir y rentrer. Le dispositif sera remis en place aussi souvent que nécessaire s'il devait être détérioré. Un retour du dispositif (angle droit) sera réalisé en entrée de site afin de limiter les introductions par cet endroit.
Modalités de suivi envisageables	Le suivi de chantier par un écologue fait l'objet d'une fiche spécifique. Il ou elle sera en charge d'informer l'équipe chantier de ce dispositif et ses objectifs. Cet expert s'assurera également du maintien dans un état convenable de cette barrière tout au long du chantier.

MR5 : Réduction du risque de pollution accidentelle	
Codification THEMA de la mesure	R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution
Thématique environnementale	Milieux naturels, faune, flore, zone humide Milieu physique, sols et eaux
Phase concernée	Construction
Descriptif	Les déchets doivent être gérés et les éventuelles pollutions prises en compte, et ce pendant toute la période de construction et sur toute l'emprise chantier.
Condition de mise en place	Une base vie sera mise en place. Les huiles et hydrocarbures ainsi que l'entretien et le ravitaillement seront stockés et réalisés de manière à éviter les déversements et fuites dans le milieu naturel. Des kits anti-pollution seront présents à divers endroits du chantier. Les excédents et déchets seront triés et traités dans des filières adaptées Les goulottes des camions toupies à béton seront lavées.
Modalités de suivi envisageables	Le suivi de chantier par un écologue fait l'objet d'une fiche spécifique. La mise en place des divers éléments de cette mesure sera vérifiée à chaque visite de l'écologue en charge du suivi. S'il arrive une pollution quelconque, l'écologue sera prévenu et constatera les solutions mises en place et pourra proposer des mesures complémentaires si nécessaire.

MR6 : Lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE)	
Codification THEMA de la mesure	R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution Et C2.1b - Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
Thématique environnementale	Milieux naturels, faune flore, zone humide
Phases concernées	Construction
Descriptif	Les espèces végétales exotiques envahissantes ⁷ sont très compétitives et peuvent dominer les espèces locales et dégrader les écosystèmes sur une échelle donnée. Beaucoup de ces espèces végétales sont favorisées lors d'un chantier (espèces

⁷ <https://ofb.gouv.fr/les-especes-exotiques-envahissantes>

	souvent pionnières et compétitives, transport des graines par les engins, transport de terres végétales contaminées, etc.). Il est important de mettre en place une stratégie de lutte, qui varie en fonction de chaque espèce et du contexte. La gestion de telle ou telle espèce peut être obligatoire et réglementée par arrêté préfectoral.
Condition de mise en place	Avant le début du chantier, si des zones concernées par la présence de telles espèces sont présentes sur le site, alors l'écologue en charge du suivi les cartographiera. Si elles sont en dehors de la zone de chantier, elles seront mises en défens avec une chaîne montée sur des piquets. Si elles sont présentes sur la zone de chantier, il faudra prévoir dans le plan de circulation des engins de réduire au maximum la circulation sur ces zones, en les mettant en défens si possible. Ces zones mises en défens seront signalées avec des panonceaux « espèce exotique envahissante, zone interdite ». Lorsque ces mises en défens ne sont pas possibles, l'écologue proposera un plan de lutte adapté aux espèces présentes. Dans tous les cas, les engins seront nettoyés sur des aires de lavages étanches dédiées. Il s'agira également de restreindre l'utilisation des terres végétales contaminées et d'interdire leur transport et utilisation hors des zones de chantier.
Modalités de suivi envisageables	Le suivi de chantier par un écologue fait l'objet d'une fiche spécifique. Le respect des mesures spécifiques sera vérifié à chaque visite du suivi.

MR7 : Absence de travaux de nuit et d'éclairage permanent sur le chantier	
Codification THEMA de la mesure	R2.1j et R2.2b- Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines
Thématique environnementale	Milieus naturels, faune
Phase concernée	Construction
Descriptif	Cette mesure permet de déterminer des limites horaires aux travaux sur site ainsi qu'aux lumières utilisées, réduisant ainsi l'impact sur la faune nocturne (notamment les mammifères, amphibiens, insectes et oiseaux aux mœurs nocturnes).
Condition de mise en place	Aucun travail de nuit n'aura lieu pendant la période de travaux. Aucun éclairage nocturne ne sera mis en place sur l'ensemble de la zone chantier. Si un éclairage s'avère indispensable, un dispositif de détection et une minuterie seront mises en place. Le type d'éclairage sera réfléchi pour être le moins diffus possible.
Modalités de suivi envisageables	Le suivi de chantier par un écologue fait l'objet d'une fiche spécifique. La bonne mise en place de cette mesure sera vérifiée par cet expert.

8.1.3 Mesure de suivi

MS1 : Suivi du chantier par un écologue	
Codification THEMA de la mesure	R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution
Thématique environnementale	Milieus naturels, faune, flore, zone humide Milieu physique, sols et eaux
Phase concernée	Construction
Descriptif	Un prestataire compétent en suivi écologique de chantier sera choisi pour réaliser le suivi de chantier, et ainsi accompagner le porteur de projet et les équipes chantier dans la bonne réalisation de toutes les mesures à mettre en place pendant cette phase.
Condition de mise en place	Plusieurs visites de chantier seront organisées : - En amont un inventaire sur site sera réalisé, de manière à identifier les zones à enjeux et déterminer avec précision certaines mesures à mettre en place au début des travaux ;

	- Au démarrage du chantier pour une réunion de sensibilisation et d'explication de chaque mesure avec les équipes chantier ; - 1 visite par mois environ ; - 1 visite tous les 15 jours si les travaux lourds continuent entre début mars et fin juillet - 1 visite de fin de chantier Une attention particulière sera apportée à l'observation d'éventuelles espèces protégées et/ou patrimoniales, entre autres le Sonneur à ventre jaune. Un rapport sera rédigé après chaque visite de chantier. Le maître d'ouvrage et les équipes travaux s'efforceront à mettre en place les mesures correctives dans les plus brefs délais. Ces rapports seront gardés à disposition des services de l'état.
Modalités de suivi envisageables	Le suivi de chantier par un écologue fait l'objet d'une fiche spécifique. Seront mis en exergue les conformités et non conformités de l'ensemble des mesures prévues. Des mesures correctives adaptées seront édictées si nécessaires.

8.2 Phase d'exploitation

8.2.1 Mesure de réduction

MR8 : Adaptation calendaire aux sensibilité écologiques													
Codification THEMA de la mesure	R3.2a - Adaptation des périodes d'exploitation / d'activité / d'entretien sur l'année												
Thématique environnementale	Milieux naturels, faune, flore, zone humide												
Phases concernées	Exploitation												
Descriptif	Les espèces animales et végétales ont des périodes de plus forte activité et donc de plus forte sensibilité. Mettre en place un calendrier d'intervention en phase chantier et exploitation permet de réduire le risque de dérangement ou de destruction d'individus.												
Condition de mise en place	Le calendrier ci-dessous permettra de cadrer les interventions en phase exploitation :												
	Interventions	Période de l'année (mois)											
		S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A
	Fauchage de la végétation en phase d'exploitation												
		Période la plus favorable											
		Période à éviter											
Modalités de suivi envisageables	Sur les années de suivi d'exploitation (cf. MS2 : Suivi écologique en phase exploitation), l'écologue en charge pourra vérifier du respect de ce calendrier.												

MR9 : Passage à faune au niveau des clôtures	
Codification THEMA de la mesure	R2.2g - Dispositif complémentaire au droit d'un passage faune (supérieur ou inférieur) afin de favoriser sa fonctionnalité
Thématique environnementale	Milieux naturels, faune, flore, zone humide
Phase concernée	Exploitation
Descriptif	Les clôtures peuvent être une barrière physique pour la faune. De plus, leur franchissement ou contournement peut engendrer chez certains individus du stress et une dépense physique supplémentaire. Pour limiter ces impacts, des passages à faune sont créés tout au long du grillage et cela dès sa pose en phase chantier.

Condition de mise en place	Plusieurs options : - Choix d'un grillage dont les mailles font au minimum 15x15 cm ; - Installation des grilles à partir de 15-20 cm du sol ; - Si un tel grillage n'est pas choisi, il s'agira de créer au niveau du sol des mailles de 20x20 cm réparties tous les 20 m y compris au niveau des angles de la clôture. Une attention particulière sera portée aux éléments pouvant blesser la petite faune au niveau de ces passages, comme par exemple les fils de fer coupés, et seront rendus inoffensifs.
Modalités de suivi envisageables	Ce dispositif pourra être vérifié lors du suivi de chantier réalisé par un écologue. Les passages seront vérifiés lors des suivis en exploitation, de manière à enlever les éléments ou la végétation qui pourraient les obstruer ainsi qu'à apporter des réparations si nécessaire.

MR10 : Lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE)	
Codification THEMA de la mesure	R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution ET C2.1b - Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
Thématique environnementale	Milieux naturels, faune flore, zone humide
Phases concernées	Exploitation
Descriptif	Les espèces végétales exotiques envahissantes⁸ sont très compétitives et peuvent dominer les espèces locales et dégrader les écosystèmes sur une échelle donnée. Beaucoup de ces espèces végétales sont favorisées lors d'un chantier (espèces souvent pionnières et compétitives, transport des graines par les engins, transport de terres végétales contaminées, etc.). Il est important de mettre en place une stratégie de lutte, qui varie en fonction de chaque espèce et du contexte. La gestion de telle ou telle espèce peut être obligatoire et réglementée par arrêté préfectoral.
Condition de mise en place	En phase exploitation, un suivi du développement de ces espèces sera mis en place concomitamment au suivi écologique. Des mesures de gestion seront envisagées en cas de présence sur la zone de projet.
Modalités de suivi envisageables	<i>Voir ligne ci-dessus.</i>

8.2.2 Mesure de suivi

MS2 : Suivi écologique en phase exploitation	
Codification THEMA de la mesure	R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution
Thématique environnementale	Milieux naturels, faune, flore, zone humide
Phase concernée	Exploitation
Descriptif	Un expert écologue sera en charge de suivre l'évolution des habitats et la reconquête des espèces suite aux travaux et de prescrire des mesures correctives à mettre en place si besoin.
Condition de mise en place	Ce suivi sera mis en place par un expert écologue, à N+1, N+3, N+5, N+10 puis tous les 10 ans sur toute la durée d'exploitation du parc. Le parc photovoltaïque sera prospecté, ainsi que ses alentours proches. Ces limites seront déterminées par l'écologue en charge du suivi. Les méthodes et protocoles

⁸ <https://ofb.gouv.fr/les-especes-exotiques-envahissantes>

	scientifiques seront adaptés au site et au projet. Les éléments suivis seront les suivants : - Zones humides - Faune : avifaune, mammifères non volants et chauves-souris, insectes, amphibiens et reptiles - Flore et habitat Chaque année de suivi donnera lieu à un rapport annuel, qui sera mis à disposition des services de l'état.
Modalités de suivi envisageables	/

8.3 Phase de démantèlement

Dans cette partie, sont présentées les mesures de réduction et de suivi prises pour améliorer le bilan environnemental du parc photovoltaïque en phase de démantèlement.

8.3.1 Mesures équivalentes à la phase construction

Une grande partie des mesures de réduction et de suivi déterminées pour la phase de construction sera reprise :

- **MR1** : Adaptation calendaire aux sensibilités écologiques
- **MR2** : Mise en défens des zones sensibles
- **MR3** : Adaptation de la circulation sur les pistes
- **MR4** : Mise en place d'un dispositif anti-intrusion dans les emprises chantier
- **MR5** : Réduction du risque de pollution accidentelle
- **MR6** : Lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE)
- **MR7** : Absence de travaux de nuit et d'éclairage permanent sur le chantier
- **MS1** : Suivi du chantier par un écologue

Une mesure de réduction spécifique à la phase de démantèlement sera également mise en place :

MR11 : Réalisation d'un inventaire de pré-démantèlement	
Codification THEMA de la mesure	/
Thématique environnementale	Milieux naturels, faune, flore, zone humide Milieu physique, sols et eaux
Phase concernée	Démantèlement
Descriptif	A la fin de la période d'exploitation, un prestataire compétent en écologie sera mandaté pour réaliser un inventaire habitat-faune-flore sur la zone de projet avant le début de la phase de démantèlement. Cela permettra d'étudier les enjeux écologiques et de prescrire si besoin des mesures spécifiques à mettre en place lors du chantier de démantèlement de manière à diminuer certains impacts.
Condition de mise en place	Une visite de site sera réalisée quelques semaines avant le début de la phase de démantèlement. Un rapport sera rédigé à la suite de cette visite et un travail sera réalisé avec le maître d'ouvrage pour prendre certaines précautions si nécessaire. Ce rapport sera gardé à disposition des services de l'état.
Modalités de suivi envisageables	Le suivi de chantier de la phase de démantèlement par un écologue fait l'objet d'une fiche spécifique. Si de nouvelles mesures sont édictées suite à cet inventaire, l'écologue en charge du suivi portera une attention particulière au respect de leur mise en place.

9 Méthodologie

9.1 Zonages du patrimoine naturel

Les zonages du patrimoine naturel ont été recherchés dans un périmètre de 5 km autour de la ZIP avec les données géographiques et cartographiques Géoportail. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Auvergne ainsi que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires ont également été consultés.

9.2 Analyse du site d'étude

Plusieurs sources documentaires, bibliographiques et photographiques ont été consultées dans le cadre de cette note :

- Le rapport de cessation d'activité ;
- L'étude agropédologique ;
- Les photographies du site ;
- Les photographies aériennes du site, à différentes périodes (Remonter le Temps) ;
- La carte forestière ;
- Les données SIG public de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes⁹. Le site photovoltaïque de Sauvagny se situe sur l'emprise d'une maille de 5km. La liste d'espèces est présentée en annexe ;
- L'atlas communal de la commune de Sauvagny disponible sur Faune-France. La liste d'espèces est présentée en annexe ;
- L'Atlas communal de Biodiv AURA de la commune de Sauvagny¹⁰. La liste des espèces menacées observées sur la maille (1 km x 1 km) sur laquelle se situe la ZIP est présente en annexe ;
- Fiches ZNIEFF ;
- Site <https://www.oiseaux.net/> ;
- Site <http://plan-actions-chiropteres.fr/> ;
- Fiches espèces reptiles et amphibiens de l'OFB ;
- Listes rouges nationales¹¹ ;
- Listes rouges régionales¹².

Le site de l'INPN n'a cependant pas pu être consulté car en maintenance suite à une cyber-attaque envers le MNHN.

⁹ <https://sig.lpo-aura.org/>

¹⁰ <https://atlas.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/commune/03269>

¹¹ <https://uicn.fr/especes/liste-rouge-france/>

¹² <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/presentation-et-tableau-de-synthese-des-listes-a22019.html>

10 Conclusion

Le site d'étude a fait l'objet de plusieurs visites réalisées dans des cadres divers ainsi que d'une analyse bibliographique écologique du territoire. Cela a permis de déterminer la potentialité de présence d'éléments naturels sur site. Les enjeux majeurs pressentis pour ces différents éléments se concentrent d'une part sur les haies, boisements et lisières forestières qui sont utilisés à divers stades de vie par plusieurs taxons comme les oiseaux, reptiles, amphibiens, chiroptères et coléoptères saproxylophages. Ils se concentrent d'autre part sur les zones humides pédologiques potentielles ainsi que sur les pièces d'eau temporaires pour plusieurs taxons comme la flore et les amphibiens. Les milieux ouverts composés de talus sableux et de patchs clairsemés de végétation rase peuvent être utilisés comme zone d'alimentation et de transit et leur niveau d'enjeux est moindre.

Il ne semble ainsi pas nécessaire de conduire une évaluation environnementale dans le cadre du développement de ce projet agrivoltaïque.

Annexes

ANNEXE 1

Atlas communal sur la commune de Sauvagny (avifaune). Source : Faune-France.org

Espèce	Dernière donnée	Nidification
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	2023	possible (2)
Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)	2003	
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	2024	
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	2023	possible (2)
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	2025	certaine (14)
Autour / Epervier (<i>Astur gentilis</i> / <i>Accipiter nisus</i>)	2023	
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	2015	
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	2011	
Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)	2025	
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	2025	possible (1)
Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>)	2025	probable (5)
Bernache du Canada (<i>Branta canadensis</i>)	2025	possible (1)
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	2025	certaine (16)
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	2010	
Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)	2013	
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	2024	probable (3)
Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	2023	probable (4)
Bruant zizi (<i>Emberiza cirlus</i>)	2023	possible (2)
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	2013	certaine (50)
Busard cendré / Saint-Martin (<i>Circus pygargus</i> / <i>cyaneus</i>)	2013	
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	2013	certaine (14)
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	2025	certaine (16)
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	2025	probable (3)
Canard souchet (<i>Spatula clypeata</i>)	2012	
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	2025	probable (4)
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	2015	
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	2013	
Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)	2011	
Choucas des tours (<i>Coloeus monedula</i>)	2025	
Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)	2015	possible (2)
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	2025	
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	2024	possible (1)

Corbeau freux (<i>Corvus frugilegus</i>)	2015	possible (1)
Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	2025	certaine (15)
Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)	2024	possible (2)
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	2024	
Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>)	2023	possible (1)
Élanion blanc (<i>Elanus caeruleus</i>)	2023	
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	2014	possible (2)
Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	2022	possible (1)
Étourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	2025	certaine (14)
Faisan de Colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	2022	
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	2025	probable (4)
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	2022	possible (1)
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	2011	
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	2025	certaine (14)
Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	2023	probable (4)
Fauvette grisette (<i>Curruca communis</i>)	2023	probable (7)
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	2024	possible (1)
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	2025	
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	2025	certaine (13)
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	2025	possible (1)
Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>)	2025	
Goéland indéterminé (<i>Larus sp.</i>)	2024	
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	2024	
Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>)	2025	
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	2025	
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	2025	probable (7)
Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>)	2024	probable (3)
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	2011	
Grive mauvis (<i>Turdus iliacus</i>)	2023	
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	2025	possible (2)
Grosbec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>)	2025	possible (1)
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)	2011	
Guépier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	2025	certaine (14)
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	2025	possible (1)
Héron garde-boeufs (<i>Ardea ibis</i>)	2025	
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	2025	
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	2025	certaine (14)
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	2025	certaine (13)
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	2024	probable (3)
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>)	2025	certaine (14)
Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	2025	probable (3)
Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)	2025	probable (7)
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	2020	
Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	2021	
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	2025	certaine
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	2025	probable (9)
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)	2025	certaine (14)
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	2025	certaine (14)
Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>)	2023	probable (6)
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	2025	probable (3)
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	2025	
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	2025	certaine (13)
Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)	2014	certaine (12)
Perdrix rouge (<i>Alectoris rufa</i>)	2012	possible (1)
Perruche ondulée (<i>Melopsittacus undulatus</i>)	2011	
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	2024	probable (3)
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	2015	possible (2)
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	2025	probable (7)
Pic épeichette (<i>Dryobates minor</i>)	2025	possible (2)
Pic mar (<i>Dendrocoptes medius</i>)	2023	possible (2)
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	2023	possible (2)
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	2025	probable (3)
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)	2024	possible (2)

Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	2025	certaine (14)
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	2025	certaine
Pigeon colombin (<i>Columba oenas</i>)	2010	
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	2025	probable (4)
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	2025	probable (7)
Pinson du Nord (<i>Fringilla montifringilla</i>)	2022	
Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>)	2023	certaine (14)
Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>)	2023	
Pouillot indéterminé (<i>Phylloscopus sp.</i>)	2023	
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	2025	probable (7)
Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>)	2013	possible (2)
Roitelet indéterminé (<i>Regulus sp.</i>)	2023	
Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)	2025	probable (7)
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	2025	possible (2)
Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	2023	possible (2)
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	2025	probable (4)
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	2023	possible (2)
Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	2025	possible (2)
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	2010	
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	2025	certaine (14)
Tarin des aulnes (<i>Spinus spinus</i>)	2021	
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	2025	probable (4)
Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)	2025	probable (4)
Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)	2014	
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	2023	possible (2)
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	2022	certaine (15)
Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)	2023	probable (5)

ANNEXE 2

Liste des espèces menacées recensées sur la maille de la zone de projet de l'Atlas Communal de Biodiv AURA

Groupe INPN	2	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dernière observation	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Statut de protection nationale
Oiseaux		Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	2023	LC	LC	OUI
Oiseaux		Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	2023	LC	NT	OUI
Oiseaux		Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2023	NT	NT	OUI
Oiseaux		Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	2023	LC	NT	OUI
Oiseaux		Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2023	LC	LC	OUI
Oiseaux		Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2023	VU	LC	OUI
Oiseaux		Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	2023	VU	LC	OUI
Oiseaux		Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2023	VU	VU	NON
Oiseaux		Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	2022	VU	VU	OUI
Oiseaux		Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2020	VU	NT	OUI
Oiseaux		Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	2022	VU	VU	OUI
Oiseaux		Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	2022	EN	CR	OUI
Oiseaux		Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2022	LC	LC	OUI
Oiseaux		Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2014	NT	NT	OUI
Oiseaux		Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	2021	LC	LC	OUI
Mammifères		Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2015	NT	NT	OUI
Oiseaux		Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	2022	VU	NA	OUI
Oiseaux		Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	2015	VU	NT	OUI
Oiseaux		Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2015	VU	VU	NON
Oiseaux		Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	2023	VU	VU	NON
Oiseaux		Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2022	NT	NT	NON
Oiseaux		Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2023	VU	NT	OUI

ANNEXE 3

Liste des espèces issues de la base de données LPO :

Taxon	Espèce	Statut de présence dans la maille de 5x5 km dans laquelle se situe le projet
Avifaune	Pie grièche à tête rousse	Nicheur certain
	Pie grièche écorcheur	Nicheur certain
Chiroptères	Pipistrelle commune	Présence
Mammifères	Loutre d'Europe	Présence sur les 10 dernières années
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune	Présence depuis au moins 2005
Espèce en zone forestière	Pic cendré	Non précisé
	Pic noir	Non précisé

ANNEXE 4

Proportion de données d'espèces Trame Verte et Bleue dans les réservoirs de Biodiversité. Source : SRCE Auvergne.

Espèces TVB	Nom français	Nb relevé dans corridor diffus	Nb releve hors corridor difus	TOTAL	% dans corridor diffus
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	571	482	1053	54%
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	1482	1624	3106	48%
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	26	33	59	44%
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	504	694	1198	42%
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	2869	4128	6997	41%
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	798	1155	1953	41%
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	302	441	743	41%
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	753	1420	2173	35%
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	22	42	64	34%
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	79	152	231	34%
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	356	1012	1368	26%
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	27	85	112	24%
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	181	606	787	23%
<i>Petronia petronia</i>	Moineau souldie	90	319	409	22%
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	13	48	61	21%
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincla plongeur	218	932	1150	19%
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	117	503	620	19%
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	307	1380	1687	18%
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	152	689	841	18%
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	10	46	56	18%
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier	32	169	201	16%
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	102	668	770	13%
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	17	142	159	11%
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	27	393	420	6%
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	10	209	219	5%
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	5	196	201	2%
<i>Neomys anomalus</i>	Crossope de Miller	0	1	1	0%